

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du samedi 16 août 2014

Le seize août deux mil quatorze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoints, Michel GONCALVES, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Aurélie CLERIN-FAGET, qui avait donné pouvoir à Francis POISSON, Jean-Luc TANGRE, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Patricia PIGEON.

Ordre du jour :

Convention avec la CCBM

Règlement de cantine.

Alain LEGRAND est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 4 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Madame le Maire propose au Conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : délégations au maire. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

CONVENTION AVEC LA CCBM

Madame POIRSON rappelle qu'en raison de la modification des rythmes scolaires, les mercredis seront aménagés différemment que les années précédentes.

Les parents risquent de ne pas pouvoir faire garder leurs enfants. Le CLSH de DAMMARTIN SUR TIGEAUX, géré par la Communauté de Communes de la Brie des Moulins pratiquant des tarifs discriminatoires pour les enfants n'habitants pas la CCBM, TIGEAUX a proposé de passer une convention avec la Communauté. Cette convention permettrait aux élèves du RPI habitant Tigeaux de bénéficier du même tarif que les enfants de la CCBM, uniquement les mercredis en période scolaire, sous réserve que la Commune de TIGEAUX verse 9€ par enfant et par jour de présence à la garderie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la convention proposée par la CCBM .

REGLEMENT DE CANTINE

Madame POIRSON propose quelques modifications du règlement. Elle précise en particulier les modalités du Projet d'Accueil Individualisé. Par ailleurs elle insiste sur l'obligation faite aux parents de régler leur facture mensuelle avant la date limite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le nouveau règlement interne du service de restauration scolaire.

DELEGATIONS AU MAIRE

Madame POIRSON lit le courrier de Madame la Sous préfète demandant de rapporter la délibération N°32/2014 concernant les délégations au maire au motif qu'elle n'est pas suffisamment précise.

Chaque élu ayant pu s'exprimer, elle propose de prendre une nouvelle délibération et indique qu'elle ne participera pas au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie la délibération précisant les délégations au maire.

INFORMATIONS

❖ Etat civil

Le Conseil souhaite la bienvenue à Nerio MACHADO né le 19 juillet 2014 et félicite ses parents.

❖ Bruits de voisinage

Alain LEGRAND rappelle la délibération du 22 août 2008 concernant les horaires de tonte et autres bruits gênants.

- *de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures les jours ouvrés,*
- *de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30 les samedis,*
- *de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés .*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h25.